

« Trois rendez-vous, trois facettes du Forum des images »

Claude Farge, directeur de la structure installée aux Halles, à Paris, présente ses nouveaux festivals.

PARIS | 1^{er}

PAR ÉRIC LE MITOUARD

POUR SA TROISIÈME année à la tête du Forum des images, situé au cœur des Halles à Paris (1^{er}), Claude Farge présente un programme « ambitieux » autour du cinéma et de la création numérique.

CLAUDE FARGE

Comment le Forum des images des Halles a-t-il passé la crise et le confinement ?

Très vite. Grâce notamment au soutien financier de la Ville de Paris, on s'est organisé pour pouvoir continuer nos activités de création, de production et de conception. On a pu ainsi installer des dispositifs à distance et concevoir la saison. On a voulu proposer de nouvelles offres numériques qui auront vocation à perdurer. Ce sont les premières étapes du Forum des images de demain. On a d'abord créé le FIL, notre salle virtuelle, ouverte à la France entière,

en partenariat avec la plateforme la Vingt-cinquième Heure. Nous avons projeté des spectacles produits par nous-mêmes, des films, suivis de débats interactifs avec les équipes de tournage. Une initiative que nous allons reprendre à partir d'octobre.

Nous avons également mis à disposition la consultation de beaucoup de nos collections numériques, dont près de 750 cours de cinéma et master class. Le Canal du savoir - des entretiens réalisés dans les années 1990 avec de grands penseurs - a aussi été présenté. Notre fonds amateur nous a permis de rendre public ce que les Parisiens ont filmé entre les années 1920 et 1990.

Le confinement vous a inspiré pour enrichir vos collections ?

C'était de notre responsabilité. Nous avons en effet proposé aux Parisiens d'enrichir ce fonds amateur. En partenariat avec la mairie de Paris, on s'est associé à une opération « Fe-



Claude Farge, directeur général du Forum des images, lance la saison avec trois festivals et de nombreux rendez-vous en ligne. LP/ÉRIC LE MITOUARD.

nêtre sur l'autre », avec la Maison européenne de la photo et la Maison de la poésie. Nous avons lancé un appel à projets de fictions ou documentaires, sur cette période de confinement. Sur 300 projets, un jury en a sélectionné 50. Ils seront présentés prochainement.

Et en septembre, vous lancez trois festivals ?

Malgré la difficulté des cinémas parisiens, on s'est dit qu'il fallait reconquérir notre public. Qu'il fallait être ambitieux en lançant trois rendez-vous qui sont aussi trois facettes du Forum des images : le cinéma

pur et dur exploratoire, la mixité des images, et la projection vers l'avenir de la partie technologique.

Il y a d'abord la 26^e édition de l'**Etrange festival**, jusqu'au 13 septembre : tous les nouveaux genres, le creuset de la création de demain (*plein tarif* : 9 €). **Bédérama**, 2^e édition, permet à la bande dessinée et le cinéma de se regarder, du 17 au 20 septembre (*plein tarif* : 7 €). Enfin, il y aura la 3^e édition du **NewImages Festival** du 23 au 27 septembre. Un rendez-vous international

gratuit consacré au monde numérique, immersif, de réalité virtuelle ou augmentée...

Masque et distanciation de sécurité seront obligatoires. Cela veut dire que l'on aura une baisse de jauge de 40 %. Cela ne fait pas peur aux familles qui se sont déjà inscrites en grand nombre pour CinéKids, qui commence dimanche. Le public semble au rendez-vous.

■ Toutes les informations par téléphone au 01.44.76.63.00 et en ligne : Forumdesimages.fr

L'école de la création numérique reprend

« Durant le confinement, on a pu mettre en ligne une grande partie de la formation de l'école de la création numérique. Et 50 % de nos élèves ont pu en profiter, explique Claude Farge, directeur du Forum des images. Dès le 15 septembre, les cours vont donc reprendre à TUMO Paris pour les 1 000 anciens inscrits. Près de 500 nouveaux arriveront à partir du 22 et tous ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire tout au long de l'année. » La formation est gratuite pour les élèves de 12 à 18 ans qui peuvent participer à un ou deux cours de 3 heures par semaine, en choisissant trois activités parmi le cinéma, jeux vidéo, film d'animation, dessins 3D... Depuis deux ans, près de 7 000 jeunes sont déjà passés par cette école.

ANNONCES 78 | JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,37 €) - 75 (5,39 €) - 77 (5,14 €) - 78 (5,14 €) - 91 (5,14 €) - 92 (5,39 €) - 93 (5,39 €) - 94 (5,39 €) - 95 (5,14 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication de décembre 2019.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNE D'AMBLAINVILLE

Place du 11 Novembre
60110 AMBLAINVILLE

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Objet du marché : Fourniture, pose, mise en service et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection urbain

Procédure de passation : Accord cadre de fournitures courantes et de services

Date limite de remise des plis : mardi 1er octobre 2020 à 16 h 00

Critères de sélection des offres : ceux définis dans le règlement de consultation
Délai minimum de validité des offres : 120 jours

Conditions d'envoi des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur le profil acheteur de la commune sur le site suivant : emarchespublics.com (dematis)

Coordonnées auprès desquelles des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : par demande écrite auprès de : TVSconsulting 195 Impasse du Héron Lotissement Les Jardins du Béal 83790 PIGNANS Tél. : 06 63 70 28 80 Courriel : tvsc consulting@hotmail.fr

Date d'envoi de l'avis : lundi 31 août 2020

Vous êtes acheteurs publics

Publiez votre annonce légale dans **Le Parisien** du lundi au samedi

Enquête publique

Insertion presse annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration / la révision du Règlement Local de Publicité (intercommunal) de l'EPCI de

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Par arrêté communautaire nA20200828 - 88 en date du 28/08/2020, Monsieur le Président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (intercommunal) de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Cette enquête publique se déroulera au siège de l'EPCI à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Eugène Henaff à Trappes pendant une durée de 30 jours ouverts du **mardi 15 septembre 2020 à 9h00 au jeudi 15 octobre 2020 à 12h00**.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité (intercommunal), document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire intercommunal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, la présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur GENESCO, consultant en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

* en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>,

* en version papier au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'accueil de l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Eugène Henaff à Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée au-

près de Madame Frédérique BLAVETTE à la Direction du Développement Urbain ou de Mme TURQUET DE BEAUREGARD à la Direction du Développement Economique de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi qu'à l'adresse mail : rpi@sqy.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines aux jours et heures suivants, - le mardi 15 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, - le mardi 29 septembre 2020 de 14h00 à 17h00, - le mercredi 7 octobre 2020 de 9h00 à 12h00, - le jeudi 15 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

* sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
* par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Henaff 78 192 Trappes Cedex,
* par courrier électronique à l'adresse suivante : rpi@sqy.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la Intercommunalité (<http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>) pendant un an.

Le projet d'élaboration du RLP(i), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP(i) ne soit pas remise en cause - est soumis pour approbation au Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP(i), une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France

Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE GUERVILLE ET DE MEZIERES-SUR-SEINE

Par arrêté du 6 août 2020, une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée du **28 septembre 2020 au 30 octobre 2020** inclus sur la demande d'enregistrement (comportant une étude d'impact) présentée par la Société LAFARGEHOLCIM GRANULATS en vue de modifier les conditions de remise en état de la carrière de Guerville-Mézières et d'exploiter une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande (assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2020>
- sur support papier, dans les mairies de Guerville et de Mézières-sur-Seine, aux jours et horaires d'ouverture des mairies au public ;

- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) - unité départementale des Yvelines (UD 78) 35 rue de Noailles à Versailles, aux jours et horaires d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies de Guerville et de Mézières-sur-Seine. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent

également être adressées par voie postale dans les mairies de Guerville et de Mézières-sur-Seine, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées aux registres d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur du **28 septembre 2020 au 30 octobre 2020** inclus par courrier électronique à l'adresse suivante : drieen-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Gomez Gilles, Docteur ingénieur géologue est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie de Guerville et à la mairie de Mézières-sur-Seine, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et horaires suivants :

Mairie de Guerville
- 29 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
- 12 octobre 2020 de 16h00 à 19h00
- 30 octobre 2020 de 14h45 à 17h45

Mairie de Mézières-sur-Seine
- 03 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
- 20 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- 27 octobre 2020 de 09h00 à 12h00

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire-enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par les mairies de Guerville et de Mézières-sur-Seine.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Monsieur Jean-Baptiste Artru de la société LAFARGEHOLCIM GRANULATS, Tél. : 01.34.97.02.70.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Guerville et de Mézières-sur-Seine, à la DRIEE - UD 78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Divers société

SASU Conexan 881112585.K:1000€.Siège: Lalle e du thel alçtre Trappes.Assp 4/8/20 nomin liquidateur Houari Fatima, lalle e du thel alçtre Trappes Sièg liquidation:Lalle e du thel alçtre Trappes. Décision dissolution 4/8/20

Le Parisien

Publiez vos marchés publics, vos concessions dans Le Parisien

Habilitations

60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com